

REGLEMENT SPORTIF VOILE LEGERE DE LA LIGUE BRETAGNE DE VOILE 2010

Version du 31/03/2010

- I - Compétences
- II - Appartenance à une division et à une série
- III - Le Championnat de Bretagne et la Coupe de Bretagne
 - 1. La saison sportive
 - 2. Les parcours
 - 3. Les classements : généralités
 - 4. Classement individuel
 - 5. Classement des clubs
 - 6. La sélection au championnat de Bretagne et à la Coupe de Bretagne
- IV - Titres du championnat de Bretagne
- V - Titres de la Coupe de Bretagne - Coupe de Bretagne des clubs
- VI - Sélections aux Championnats de France
- VII - Sélections aux Jeux Nautiques Atlantiques
- VIII - Équipe de Bretagne
- IX - Changements de Clubs
- X - Commission de Discipline
- XI – Engagement des clubs organisateurs

Annexes :

Windsurf
Catamarans
Mini J

Le présent règlement sportif tient lieu **d'avis de course** pour les épreuves inscrites au calendrier des championnats de Bretagne et de la Coupe de Bretagne.

Tous les documents officiels sont consultables sur le site web de la Ligue Bretagne de Voile : <http://www.voile-bretagne.com>.

I – COMPÉTENCES

Appellation	Jeunes et adultes
	Voile légère, Voile Habitable, Voile Handisport, VRC
Club, D3, grade 5C	Régates locales, estivales, de bassin, classements annuels
Départemental, D2, grade 5B	Crémeries, challenges, coupes, championnats, classements annuels
Régional, Ligue, D1, grade 5A	Challenges, coupes, championnats, classements annuels

Ligue de Bretagne de Voile

Championnat de Bretagne Division 1 (D1)

Coupe de Bretagne Division 1 (D1)

Comités Départementaux de Voile

Championnats Départementaux Division 2 (D2)

Coupes Départementales Division 2 (D2)

Championnats Départementaux Division 3 (D3)

Coupes Départementales Division 3 (D3)

II - APPARTENANCE À UNE DIVISION

Passage dans la division supérieure :

De D2 vers D1 : de la compétence des CDV

De D3 vers D2 : de la compétence des CDV

De D3 vers D1 : de la compétence des CDV

La participation des coureurs D2 sur les épreuves des championnats départementaux des autres départements n'est possible que s'il existe une organisation interdépartementale validée par les CDV concernés.

Les Coupes D2 et D1 sont organisées après les championnats respectifs sauf pour les Coupes D3.

III - LE CHAMPIONNAT DE BRETAGNE ET LA COUPE DE BRETAGNE Division 1

1. La saison sportive :

Le calendrier des épreuves du championnat de Bretagne est établi sur propositions de la commission sportive de la Ligue Bretagne de Voile. Le championnat de Bretagne est composé de plusieurs épreuves (voir site web de la Ligue Bretagne de Voile).

Le championnat de Bretagne est programmé de la manière suivante :

- De février à juin pour les séries 293OD, RCB 8.5, FW Espoir, Optimist, Laser 4.7, Laser Radial, Laser Standard, 420, 29er, catamarans inter séries C3 et inter séries C4.
 - de septembre à février les coureurs participent aux épreuves de proximité déclarées au calendrier FFVoile (prioritairement les régates départementales).

- De mars à octobre pour les raids catamarans, windsurf extrême glisse, Voile Handisport et Voile Habitable

La Coupe de Bretagne est organisée les 19 et 20 juin 2010 en Ille et Vilaine.

2. Les parcours :

Il est demandé de varier les parcours de régates **adaptés à la configuration du plan d'eau et de la série.**

Les types de parcours recommandés sont :

- "Trapèze" avec départ sous le vent ou au milieu du bord de prés, arrivée sous le vent ou au vent, boucle intérieure, boucle extérieure etc....
- "Triangle" avec les bords de largue à angles variables (45°, 60°...)
- "Banane"
- raids ou parcours côtiers
- autres,...
- en 29er, il est demandé d'utiliser le parcours « banane » ou la boucle intérieure du parcours « trapèze ».
- Faire en sorte que la course dure :
 - environ de **30 à 45 minutes** pour le premier sauf la course Windsurf Glisse
 - environ de **20 à 30 minutes** pour les Windsurf Glisse
 - libre pour les raids catamaran et Windsurf

3. Les classements : généralités

Les régates se courent en application des règles de course suivantes :

- Règles : ISAF en vigueur
Règles de classes
Règlement sportif de la Ligue Bretagne de Voile
Instructions de Course type FFVoile en vigueur
Annexes « BRETAGNE » aux Instructions de course type FFVoile en vigueur.

Le traitement informatique des résultats est obligatoire.

Le classement du Championnat de Bretagne et de la Coupe de Bretagne ne comprend que les coureurs licenciés dans les clubs de la Ligue Bretagne de Voile ; les autres coureurs seront classés en « invités ».

Classements des coureurs et des clubs du championnat de Bretagne :

- Le développement du logiciel d'application des règles de classement du championnat de Bretagne BR_CHP est confié à Robert BRAMOULLE.
- les responsables des classements utilisant ce logiciel adresseront par Email leurs remarques et suggestions au CTS chargé de la pratique compétitive pour suite à donner.

Classements des coureurs et des clubs des épreuves du championnat et de la Coupe de Bretagne

- Le traitement informatique des résultats est organisé avec le logiciel fédéral FReg 200X.
- Le responsable des classements définit, en début de saison, le paramétrage FREG 200X pour sa série et en informe le 1er club organisateur. Après la 1ère régates il transmet aux autres clubs une sauvegarde FREG après avoir vidé les résultats et conservé les inscrits.
- Le responsable des classements, **Yves AUDRAN**, doit recevoir, au plus tard le lendemain, les classements de chaque épreuve par Email. Il tient à jour le classement du championnat de Bretagne et le place directement sur le site web de la Ligue Bretagne de Voile (sous forme informatique).

toutes séries	Yves AUDRAN 30, rue du 19/3/62 29480 LE RELECQ KERHUON	02 98 30 53 46 yves.audran@sfr.fr
---------------	--	---

4. Classement des coureurs

a - Sur une épreuve du championnat et de la Coupe de Bretagne

Les classements d'une épreuve ne sont établis que s'il y a un minimum de 5 concurrents.

Le club organisateur peut valoriser, s'il le souhaite, par extrait du classement en récompensant les premiers des catégories suivantes : minime, cadet, junior, senior, féminin, club.

Un maximum de 5 courses peut être couru par journée de régates.

La plus mauvaise course est retirée à partir de 3 courses courues.

Une régates est validée si 1 course est courue au minimum.

Classement d'une régates : Application, pour chaque course, du système de points à minima ISAF

- * 1er : 1
- * 2ème : 2
- * 3ème : 3

DSQ, DNC, DNF, OCS, BFD,... : Nombre de concurrents inscrits dans la série + 1
Ex-Æquo : application de la règle A-8 et B8.8 des RCV en vigueur.

b - Sur la saison sportive : le Classement du Championnat de Bretagne

Le championnat de Bretagne est un classement annuel individuel de coureurs.

Le Championnat est validé à partir de 2 épreuves.

En dériveurs Double et en catamaran, les équipiers classés ex æquo en points et constituant un même équipage seront classés sur la même marche du podium du championnat de Bretagne.

Les classements ne sont établis que s'il y a un minimum de 5 concurrents.

Les coureurs non licenciés en Bretagne seront retirés automatiquement du classement définitif de l'épreuve pour l'établissement du classement du championnat de Bretagne.

Pour chaque régates, on affecte aux coureurs ou équipages les points suivants :

- * 1er : 1
- * 2ème : 2
- * 3ème : 3
- * 4ème : 4

Si 35 inscrits ou plus lors d'une des deux 1ères régates courues du Championnat :

- Tout coureur ou équipage classé marque un maximum de 80 points
- Tout coureur ou équipage inscrit et non classé marque 90 points
- Tout coureur ou équipage manquant sur l'épreuve marque 100 points

Si moins de 35 inscrits sur les deux 1ères régates courues de la saison (et si cela reste compatible avec le nombre effectif d'inscrits) :

- Tout coureur ou équipage classé marque un maximum de 40 points
- Tout coureur ou équipage DNC marque 45 points
- Tout coureur ou équipage absent marque 50 points

Si le nombre d'inscrits dépasse 35 sur l'une des épreuves du championnat, la règle des « 35 inscrits ou plus » s'applique alors pour l'ensemble de la saison.

On garde les résultats de chaque coureur ou équipage suivant la règle ci-dessous :

- Retrait d'1 épreuve à partir de la 3^e épreuve courue
- Retrait de 2 épreuves à partir de la 5^e épreuve courue
- Retrait de 3 épreuves à partir de la 8^e épreuve courue
- Retrait de 4 épreuves à partir de la 11^e épreuve courue

Les Ex-Æquo sont départagés sur le total des points acquis.

Le championnat de Bretagne des raids catamarans inter série sera établi en utilisant le coefficient pondérateur K_{reg} appliqué à chacun de groupes de classement fournis. $K_{reg} = P/I$ arrondi à 2 décimales P = points du concurrent I = inscrits de son groupe.

5. Classement des Clubs

a - Sur une épreuve du championnat de Bretagne

Si le club organisateur le souhaite, les classements des clubs sur une épreuve peuvent être établis à partir du (ou des) classement (s) suivant (s) :

- Windsurf Glisse (prise en compte des classements Bic Techno 293D, Race board, Formula Windsurfing Espoir)
- Windsurf Extrême glisse (prise en compte du classement slaloms/raids)
- Optimist (prise en compte des classements Optimist)
- Dériveurs (prise en compte des classements Laser 4.7, Laser radial, Laser standard, 420, 29er)
- Catamaran (prise en compte des classements cata inter séries et minimales)
- Raid Catamaran (prise en compte des classements F18 et cata inter séries)
- Voile Handisport (prise en compte du classement Voile Miniji)

Seuls les clubs de la Ligue Bretagne de Voile sont concernés.

Pour toutes les séries, le classement s'obtient par le cumul des 3 meilleurs résultats individuels du club (2 meilleurs résultats pour le Handisport) dans la régates concernée. (Résultats obtenus éventuellement sur plusieurs séries courant pour le même Championnat des Clubs).

A chaque bateau est attribué un nombre de points égal à sa place au classement général du ou des groupes de classement dans lequel il court.

Le 1 ^{er} d'une série marque	1 point
Le 2 ^{ème}	2 points
Le 3 ^{ème}	3 points
Le 4 ^{ème}	4 points

Les absents marquent un nombre de points égal à 100.

Départage des ex æquo : l'avantage sera donné en faveur du Club totalisant le plus grand nombre de premières places individuelles, et ainsi de suite, si nécessaire, pour le total des résultats individuels validés.

b - le Classement du Championnat de Bretagne des clubs

Les classements des clubs sont établis à partir des classements de la **Coupe de Bretagne** et des classements arrêtés au 1 juin 2010 du **championnat de Bretagne Handisport, Windsurf Extrême Glisse et raid catamaran** :

- **Windsurf** (prise en compte des classements de la Coupe de Bretagne en Bic Techno 293 D, Race Board, Formula Windsurfing, et des classements du Championnat de Bretagne Windsurf Extrême Glisse arrêtés au 1 juin)
- **Dériveurs** (prise en compte des classements de la Coupe de Bretagne en Optimist, Laser 4.7, Laser radial, Laser standard, 420, 29er, Europe, inter séries)
- **Catamaran** (prise en compte des classements de la Coupe de Bretagne en cata inter séries et cata minimales, et des classements du Championnat de Bretagne raids F18 et inter séries arrêtés au 1 juin)
- **Voile Handisport** (prise en compte des classements de la Coupe de Bretagne en Miniji, et des classements du Championnat de Bretagne Handisport arrêtés au 1 juin)

Le classement s'obtient par le cumul des **cinq** meilleurs résultats des coureurs de chaque Club (2 meilleurs résultats pour le classement Miniji) (en prenant en compte le dernier club déclaré) dans les groupes de classement de la Coupe de Bretagne et du championnat de Bretagne de la filière concernée.

A chaque concurrent est attribué un nombre de points égal à son rang au classement général du groupe de classement dans lequel il court, multiplié par un coefficient pondérateur K_{clb} . $K_{clb} = 100/I$, I étant le nombre de classés, total de point arrondi aux 2 décimales, K_{clb} étant arrondi aux 6 décimales.

Les absents marquent un nombre de points égal à 120.

Départage des ex æquo : l'avantage sera donné en faveur du Club au meilleur du 6^e résultat du coureur de chaque club et ainsi de suite jusqu'au départage des ex æquo.

6. Qualification au championnat de Bretagne et à la Coupe de Bretagne

Qualification au championnat de Bretagne : les coureurs souhaitant participer au championnat de Bretagne de printemps sont qualifiés par chaque CDV. La liste de ces coureurs qualifiés sera communiquée par chaque CDV à la LBV05 avant le 1er février ; les cas particuliers peuvent être étudiés en cours de saison sportive et transmis par les CDV à la LBV.

Si le total des coureurs D1 dépasse 60 coureurs sur chacune des séries du championnat de Bretagne, alors la LBV05 proposera aux CDV un % de coureurs qualifiés au prorata du nombre de classés sur chaque championnat départemental d'automne.

Qualification à la Coupe de Bretagne : Les coureurs D1 sont automatiquement qualifiés à la Coupe de Bretagne. Les coureurs D2 ou D3 souhaitant participer à la Coupe de Bretagne sont qualifiés par chaque CDV. La liste de ces coureurs qualifiés sera communiquée par chaque CDV à l'organisateur de la Coupe de Bretagne 3 jours avant de début de l'épreuve. Si le total des coureurs qualifiés dépasse 80 coureurs sur chacune des séries de la Coupe de Bretagne, alors la LBV05 proposera aux CDV un % de coureurs qualifiés au prorata du nombre de classés sur chaque championnat départemental.

IV – TITRES DU CHAMPIONNAT DE BRETAGNE

Le championnat de Bretagne accueille les coureurs jeunes et adultes.

Filières et Séries	Titres décernés Classements	Catégories d'âge acceptées	Valorisation sur épreuve
Windsurf	Clubs		À la discrétion du club organisateur
Glisse			
Bic Techno 293OD 7.8	Masculin Féminin	Les plus de 14 ans	
Race Board	RCB 8.5 Masculin	Les plus de 14 ans	
Formula Windsurfing Espoir	Mixte	Les plus de 14 ans	
Extreme Glisse			
Slaloms/raids	Scratch	Les plus de 14 ans	
Dériveurs	Clubs		
Optimist	Masculin Féminin	12, 13, 14, 15 ans	
Laser 4.7	Mixte	Les plus de 11 ans	
Laser Radial	Masculin Féminin	Les plus de 14 ans	
Laser Standard	Mixte	Les plus de 14 ans	
420	Mixte	Les plus de 14 ans	
29er	Mixte	Les plus de 14 ans	
Catamaran	Clubs		
Inter séries C3	C3	Les plus de 14 ans	
Inter séries C4	C4	12, 13, 14 ans	
Raids	F18 inter séries	Les plus de 14 ans	
Voile Handisport	Clubs		
Miniji	Handisport Mixte	Les plus de 14 ans	

Les titres ne sont décernés et les classements ne sont établis que s'il y a un minimum de 5 concurrents.

Si le nombre de classés est insuffisant pour établir un classement séparé, alors le vainqueur de cette catégorie peut être valorisé sur l'épreuve.

Le **club organisateur peut valoriser**, s'il le souhaite, par extrait du classement en récompensant les premiers des catégories suivantes : **minime, cadet, junior, senior, féminin.**

Accueil des autres séries : Les séries Formula Windsurfing, Race Board 9.5, Europe, Equipe, dériveurs et catamarans inter séries peuvent être accueillies par les clubs organisateurs sur les épreuves du championnat de Bretagne, sous réserve que cela soit prévu dans l'avis de course du club organisateur. L'accueil des coureurs benjamins toutes séries et Minimes Windsurf (sauf sur leurs épreuves de qualification au championnat de France minimes) est interdit.

Tous les résultats des épreuves des championnats départementaux et du championnat de Bretagne devront être transmis à la FFVoile afin d'alimenter les classements régionaux et nationaux des coureurs.

V – TITRES DE LA COUPE DE BRETAGNE

La Coupe de Bretagne accueille les coureurs jeunes et adultes.

Filières et Séries	Titres décernés Classements	Catégories d'âge acceptées	Valorisation sur épreuve
Windsurf			À la discrétion du club organisateur
Bic Techno 293D 6.8	Mixte	12, 13, 14 ans	
Bic Techno 293D 7.8	Masculin Féminin	Les plus de 14 ans	
Race Board	RCB 9.5 Mixte RCB 8.5 Féminin RCB 8.5 Masculin	Les plus de 14 ans	
Formula Windsurfing	FW Espoir FW	Les plus de 14 ans	
Dériveurs			
Optimist	Benjamin (Minime, 1 ^e année cadet)	Les moins de 12 ans 12, 13, 14, 15 ans	
Europe	Mixte	Les plus de 14 ans	
Laser Radial	Masculin Féminin	Les plus de 14 ans	
Laser Standard	Mixte	Les plus de 14 ans	
Laser 4,7	Mixte	Les plus de 11 ans	
420	Mixte	Les plus de 14 ans	
29er	Mixte	Les plus de 14 ans	
Open Bic, Equipe	Mixte inter séries	Les plus de 11 ans	
Catamaran			
Inter séries C3	C3	Les plus de 14 ans	
Inter séries C4	C4	12, 13, 14 ans	
F 18 Média Voile	Mixte	Les plus de 15 ans	
Voile Handisport			
Miniji, 2.4	Handisport inter séries Mixte Inter série	Les plus de 14 ans	
Voile Habitable			
Open 5.7	Mixte	Les plus de 14 ans	
Voile Radio Commandée			
VRC	1 M M	Les plus de 11 ans	

Les titres ne sont décernés et les classements ne sont établis que s'il y a un minimum de 5 classés.

Le club organisateur peut valoriser, s'il le souhaite, par extrait du classement en récompensant les premiers des catégories suivantes : **minime, cadet, junior, senior, féminin.**

Tous les résultats de la Coupe de Bretagne devront être transmis à la FFVoile afin d'alimenter les classements nationaux des coureurs.

VI – SÉLECTION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIMES ET ESPOIRS

Les catégories d'âges sont celles définies par la FFVoile :

- Benjamin moins de 12 ans né(e) après 1998
- Minime 12 - 14 ans né(e) s en 1996, 1997, 1998
- Espoir fonction de la série pratiquée aux Championnat de France Espoir : 15 - 25 ans né(e) s en 1985, 1986, 1987, 1988, 1989, 1990, 1991, 1992, 1993, 1994, 1995.
- Senior 21 ans et + né(e) s en 1989 et avant

Les sur classements autorisés sont ceux définis par la FFVoile (commission médicale)

Les modalités de sélections aux championnats de France Minimes et Espoirs sont définies par la FFVoile et par la Ligue Bretagne de Voile.

La FFVoile communique à la Ligue Bretagne de Voile :

- le nombre total de coureurs sélectionnables par la Ligue Bretagne de Voile
- la liste des coureurs sélectionnés sur demande d'invitation après proposition de la Ligue Bretagne de Voile.

Sélection sur quotas par la Ligue Bretagne de Voile

Les sélections des coureurs licenciés dans la Ligue Bretagne de Voile se font par ordre d'importance d'abord sur une **épreuve SIL**, puis sur le **Championnat de Bretagne** ou sur **épreuves directes** et enfin sur la **Coupe de Bretagne** selon les règles suivantes et le tableau ci-joint :

1. les épreuves de sélection sont programmées de février à juin.
 2. Les coureurs sélectionnés par le biais de l'épreuve SIL et du Championnat sont invités à participer à la Coupe de Bretagne
 3. les coureurs sélectionnables sont répartis conformément aux modalités et au tableau ci-dessous :
 - a. Un nombre limité de coureurs est sélectionné sur une seule épreuve SIL de printemps organisée dans la Ligue Bretagne de Voile ou les Ligues adjacentes pour toutes les séries.
 - i. Les coureurs en Equipe, SL16 et Europe sont sélectionnés à partir de la première IL de printemps ; en cas de non validation de ces IL, la Coupe de Bretagne sera utilisée comme épreuve de sélection de réserve.
 - b. Un nombre limité de coureurs est sélectionné sur le championnat de Bretagne
 - c. Les coureurs minimes Windsurf 293OD 6.8 seront sélectionnés directement sur deux épreuves du championnat de Bretagne Windsurf Glisse ; en cas d'annulation de ces épreuves la sélection sera reportée sur la dernière épreuve du championnat.
 - d. Les coureurs Espoir Extrême Glisse seront sélectionnés à partir des championnats départementaux mis en place par les CDV ; les quotas seront répartis par département au prorata du nombre de classés sur chaque championnat départemental arrêté le 17 mai 2010.
 4. les places non utilisées sur l'épreuve SIL, le championnat de Bretagne ou les épreuves directes et la Coupe de Bretagne sont reportées sur les sélections validées en respectant l'ordre d'importance
 - a. si la Coupe de Bretagne n'est pas validée, les coureurs restant seront sélectionnés sur le championnat de Bretagne
 5. En dériveurs doubles et catamarans, c'est l'équipage constitué qui est sélectionné.
 6. La Ligue Bretagne de Voile établira une liste des coureurs sélectionnés, cette liste sera adressée à la FFVoile :
 - a. A l'issue des SIL et du championnat de Bretagne
 - b. A l'issue de la Coupe de Bretagne.
 7. Le tableau de la répartition des quotas de Ligue (coureurs) sera diffusé aux CDV bretons.
- Les épreuves de sélection seront pris en compte quelques soient le nombre de classés.

Sélection sur invitation par la FFVoile

1. conformément aux prescriptions de la FFVoile, les demandes de **sélection sur invitation des cas particuliers** seront rédigées individuellement par les entraîneurs et envoyées à la FFVoile.
2. la Ligue Bretagne de Voile adressera à la FFVoile des demandes de **sélection sur invitation en fonction de la dynamique de chacune des séries** ; ces coureurs invités seront retenus à partir de la Coupe de Bretagne les 19-20 juin. (sauf en Extrême Glisse)

Sélections aux Championnats de France Minimes et Espoirs en voile légère.

Titres : Champion(ne) de France de Voile	Sélection sur le championnat de Bretagne					Sélection directe sur IL ou L		Sélection directe sur IL ou L		Sélection directe sur IL ou L		Sélection directe sur la Coupe de Bretagne		Quot a FFV	Sélec tion sur invita	
	Date SL1	Date SL2	Date SL3	Date SL4	nb places	Date SIL ou SL	nb places	Date SL	nb places	Date SL	nb places	Date SL	nb places	Total de places		
Minimes (8 titres)																
Minimes Solitaire Optimist Garçon.	28 mars SRB	25 Avril CNRennes	9 mai CN Paimpol	30 mai CN Lorient	8	20-21 mars CNR St Sulfac	2					19 - 20 juin St Malo	4	14	En foncti on des effect ifs	
Minimes Solitaire Optimist Fille.	28 mars SRB	25 Avril CNRennes	9 mai CN Paimpol	30 mai CN Lorient	4	20-21 mars CNR St Sulfac	1					19 - 20 juin St Malo	3	8		
Minimes Double L 'Equipe Masc/Mixte.						20-21 mars SN St Quay	1					19 - 20 juin St Malo		1		
Minimes Double L 'Equipe Fille.						20-21 mars SN St Quay	1					19 - 20 juin St Malo		1		
Minimes Catamaran Tyka Masc/Mixte.	7-8 mars ASNQ	10-11 avril CN Aradon	24-25 avril Amath K	29-30 mai Cataschool	3	20-21 mars ASNQ	1					19 - 20 juin St Malo	2	6		
Minimes Catamaran Tyka Fille.												19 - 20 juin St Malo	2	2		
Minimes Windurf Bic 293 OD Garçon.						2 mai CNR St Sulfac	4	30 mai Crocos	4			19 - 20 juin St Malo	4	12		
Minimes Windurf Bic 293 OD Fille.						2 mai CNR St Sulfac	1	30 mai Crocos	1			19 - 20 juin St Malo	2	4		
Espoirs Glisse (10 titres)																
Espoirs Windurf Bic 293 OD Garçon.	25 Avril Enquy	2 mai CNR St Sulfac	Réserve 9 mai Tre-veille	30 mai Crocos Brest	10	20-21 mars SS St Malo	2					19 - 20 juin St Malo	5	17		En foncti on des effect ifs
Espoirs Windurf Bic 293 OD Fille.	25 Avril Enquy	2 mai CNR St Sulfac	Réserve 9 mai Tre-veille	30 mai Crocos Brest	4	20-21 mars SS St Malo	1					19 - 20 juin St Malo	2	7		
Espoirs Windurf RB Hybride Garçon.	25 Avril Enquy	2 mai CNR St Sulfac	Réserve 9 mai Tre-veille	30 mai Crocos Brest	7	20-21 mars SS St Malo	3					19 - 20 juin St Malo	2	12		
Espoirs Windurf RB Hybride Fille.						20-21 mars SS St Malo	2	2 mai CNR St Sulfac	1	30 mai Crocos	1	19 - 20 juin St Malo	1	5		
Espoirs Formula Windsurfing Open	25 Avril Enquy	2 mai CNR St Sulfac	Réserve 9 mai Tre-veille	30 mai Crocos Brest	1	20-21 mars SS St Malo	1					19 - 20 juin St Malo	1	3		
Espoirs Catamaran 15.5 Masc/Mixte	7-8 mars ASNQ	10-11 avril CN Aradon	24-25 avril Amath K	29-30 mai Cataschool	5	20-21 mars ASNQ	2					19 - 20 juin St Malo	2	9		
Espoirs Catamaran 15.5 Fille.												19 - 20 juin St Malo	2	2		
Espoirs Catamaran HC 16 Open.	7-8 mars ASNQ	10-11 avril CN Aradon	24-25 avril Amath K	29-30 mai Cataschool	4	20-21 mars ASNQ	1					19 - 20 juin St Malo	1	6		
Espoirs Catamaran SL 16 Open						20-21 mars ASNQ	1					19 - 20 juin St Malo		1		
Espoirs 29er Open	28 mars FL Lanester		9 mai EV Trebeurden	30 mai USAM Brest	6	20-21 mars SN St Quay	1					19 - 20 juin St Malo	2	9		
Solitaire et équipage (8 titres)																
Espoirs Double 420 Masc/Mixte.	28 mars FL Lanester		9 mai EV Trebeurden	30 mai USAM Brest	3	20-21 mars SN St Quay	1					19 - 20 juin St Malo	1	5	En foncti on des effect ifs	
Espoirs Double 420 Fille.	28 mars FL Lanester		9 mai EV Trebeurden	30 mai USAM Brest	2	20-21 mars SN St Quay	1					19 - 20 juin St Malo	1	4		
Espoirs Solitaire Europe Garçon.						20-21 mars SN St Quay	1					19 - 20 juin St Malo		1		
Espoirs Solitaire Europe Fille.						20-21 mars SN St Quay	2					19 - 20 juin St Malo		2		
Espoirs Solitaire Laser 4.7 Open												19 - 20 juin St Malo				
Fille.	28 mars FL Lanester	25 Avril Port Blanc	9 mai YC St Lunaire	30 mai USAM Brest	2	20-21 février CN Lorient	1					19 - 20 juin St Malo	1	4		
Garçon	28 mars FL Lanester	25 Avril Port Blanc	9 mai YC St Lunaire	30 mai USAM Brest	7	20-21 février CN Lorient	3					19 - 20 juin St Malo	2	12		
Espoirs Solitaire Laser Radial Garçon.	28 mars FL Lanester	25 Avril Port Blanc	9 mai YC St Lunaire	30 mai USAM Brest	8	20-21 février CN Lorient	2					19 - 20 juin St Malo	2	12		
Espoirs Solitaire Laser Radial Fille.	28 mars FL Lanester	25 Avril Port Blanc	9 mai YC St Lunaire	30 mai USAM Brest	5	20-21 février CN Lorient	1					19 - 20 juin St Malo	1	7		
Espoirs Solitaire Laser Standard Garçon	28 mars FL Lanester	25 Avril Port Blanc	9 mai YC St Lunaire	30 mai USAM Brest	4	20-21 février CN Lorient	2					19 - 20 juin St Malo	1	7		
Extrême glisse (3 titres)						Championnat 129		Championnat 22				Championnat 35				
Espoirs Windurf 283 Garçon.						* championnat 29	1	* championnat 22				* championnat 35		1	En foncti on des	
Espoirs Windurf 283 Fille.						* championnat 29	2	* championnat 22	2			* championnat 35	2	6		
Espoirs Windurf Salon 42 Open						* championnat 29	2	* championnat 22	1			* championnat 35	2	5		

VII - SÉLECTION AUX JEUX NAUTIQUES ATLANTIQUES

Les sélections aux Jeux Nautiques Atlantiques ne concernent que les coureurs licenciés dans les clubs de la Ligue Bretagne de Voile qui doivent faire acte de candidature.

Les coureurs sélectionnés sont :

- les coureurs qui à l'issue des épreuves de sélection totalisent le moins de points
- les coureurs désignés par les places supplémentaires « Wild Cards ».

En fonction du nombre de candidatures, pour toutes les séries, les sélections se font d'abord sur le Championnat de Bretagne et ensuite sur les championnats départementaux. Si des séries des JNA ne sont pas présentes sur le championnat, la Ligue Bretagne de Voile proposera d'autres modalités de sélection.

Les coureurs désignés par les places supplémentaires « Wild Cards » sont les coureurs qui ont participé au plus grand nombre d'éditions des Jeux Nautiques Atlantiques ; les coureurs concernés doivent faire une demande écrite à la Ligue Bretagne de Voile.

VIII - ÉQUIPE DE BRETAGNE

L'Équipe de Bretagne est constituée pour les Championnats de France et les JNA et comprend les coureurs de la Ligue sélectionnés, des entraîneurs désignés par la Ligue et/ou un élu représentant la Ligue. Dans la mesure du possible, il est prévu pour les coureurs retenus un ou des stages régionaux de préparation ; ces stages doivent comprendre un module « règles de Course » avec l'intervention d'un jury national désigné en accord avec la CRA.

Une unité vestimentaire est réalisée et les coureurs doivent s'y conformer pendant la cérémonie d'ouverture et les podiums du championnat de France.

IX - CHANGEMENTS DE CLUBS

Application du Règlement Intérieur de la FFVoile.

NB : Les concurrents qui veulent être classés sur la totalité des épreuves du championnat de Bretagne peuvent demander leur changement de club dès l'ouverture du championnat.

X - COMMISSION DE DISCIPLINE

Une commission régionale de discipline est constituée conformément aux statuts, au règlement intérieur de la ligue et au chapitre 3 du règlement disciplinaire de la FFVoile. Cette commission ainsi que la commission nationale de discipline peut être saisie dans le respect de la procédure décrite au chapitre 4 du règlement disciplinaire de la FFVoile.

XI - ENGAGEMENT des CLUBS ORGANISATEURS du CHAMPIONNAT et de la COUPE DE BRETAGNE

Organisation sportive et sécurité

- Déclaration des compétitions : les clubs doivent déclarer au calendrier FFVoile à partir du site web de la FFVoile toutes régates qu'ils organisent. En cas de création de régate en cours de saison, le dépôt de déclaration doit être effectué au plus tard avec la déclaration obligatoire aux Affaires Maritimes (soit au moins 30 jours avant l'épreuve). Les régates de niveau CL, D et L peuvent être déclarées toute l'année au moins 30 jours avant l'épreuve.
- Rédaction de l'avis de course envoyé à la Ligue Bretagne de Voile afin d'être placé sur le site web
- Prise en compte des Instructions de Course Type F.F.Voile en vigueur et des Annexes « BRETAGNE » aux Instructions de course type FFVoile, du règlement sportif et du cahier des charges. Documents disponibles sur le site web de la Ligue Bretagne de Voile.
- Demande d'autorisation aux Affaires Maritimes pour les plans d'eau maritimes au moins 30 jours avant la compétition.
- Vérification des licences : Un coureur sans licence, sans certificat médical ou sans autorisation parentale pour les mineurs ne peut être inscrit à l'épreuve.
- Un PC terre devra fonctionner tout au long de la régate (VHF, mât de pavillons à terre, pavillons Aperçu, L, de série, sono, téléphone, panneau officiel)
- Instructions de course : Les Instructions de Course Type F.F.V. seront obligatoirement affichées (affiche disponible à la F.F.Voile). Les annexes « Bretagne » font clairement référence au règlement sportif ; elles sont à compléter avec les spécificités du site ou de l'épreuve et doivent être, alors, approuvées par le Président du Comité de Course ; elles pourront être remises (feuillet photocopiés) à chaque concurrent et devront être affichées sur le Tableau Officiel en restant visibles par tous. Les spécificités « site ou parcours non construits » devront être remis (feuillet photocopiés) à chaque concurrent.
- Temps limite après l'arrivée du 1er de chaque série : 30' en Dériveur et Catamaran, 20' en windsurf.
- Le programme des courses est défini par le club organisateur, selon le calendrier élaboré par la Ligue
 - Nombre de courses validées : voir chapitre III paragraphe 3
 - Le programme conseillé :
 - Régate sur une journée
 - inscription jusqu'à 11h30, briefing si nécessaire
 - 1er signal d'avertissement 30 minutes après la clôture des inscriptions
 - un maximum courses à courir
 - Proclamation des résultats à partir de 17h (horaire adapté si nécessaire)
 - Régate sur deux jours
 - Inscriptions jusqu'à 11h30, briefing si nécessaire
 - 1er signal d'avertissement 30 minutes après la clôture des inscriptions
 - un maximum courses à courir
 - Proclamation des résultats à partir de 17h (horaire adapté si nécessaire)
- Les parcours sont définis par le club organisateur dans les IC : voir chapitre III paragraphe 2. Le comité de course organisera les parcours en fonction du nombre de séries et du nombre de classements demandés. Le nombre de bateaux sur chacun des départs ne doit pas excéder 100. Dans la mesure du possible les coureurs d'une même série doivent courir ensemble. Le club organisateur devra fournir un nombre de sécurités à moteur en conformité avec l'autorisation des Affaires Maritimes. (Recommandation : 1 pour 10). NB : les bateaux de sécurité doivent être mobiles. Les bateaux des entraîneurs peuvent être intégrés dans le dispositif de sécurité. En outre, il devra réunir, au minimum, les bateaux commissaires suivants :
 - Bateau du Comité de Course (avec 8 drisses, signal sonore, panneau, pavillons, VHF)
 - Bateau viseur de ligne de départ et pointeur de la bouée sous le vent (signal sonore, panneau, VHF)
 - Bateau mouilleur (pavillons bleu et S, VHF, pavillon M, signal sonore)
 - Des bateaux « comité arrivée », distinct des bateaux « comité départ » (mât de pavillon, avec pavillons bleu et L...), pourront être nécessaires en cas de départs différents sur certain type de parcours (gestion simultanée des arrivées et des départs).
 - Des pointages aux bouées devront être organisés.
 - Si plus d'une série sont en course, le Comité de Course peut décider de faire partir celles-ci ensemble ou séparément. Les bouées devront être visibles d'un mille et identifiables.

Arbitrage

- Sauf dérogation expresse (CRA – CDA concernée), les Présidents du Comité de Course et du Jury doivent avoir au minimum la qualification arbitrale Régionale.
- Après examen des propositions des clubs, les Commissions Départementales d'Arbitrage proposent les Comités de Course, Jury, informaticiens et les communiquent à la Commission Régionale d'Arbitrage avant l'épreuve. La Commission Régionale d'Arbitrage désigne les présidents de comité (course, jury) sur les régates.
- Si un club ne compte pas, parmi ses membres, des arbitres qualifiés :
 - a) Il doit faire appel à une personne extérieure dont il faudra prendre en charge les frais de déplacement et de subsistance (restauration, hébergement éventuellement nécessaire).
 - b) Le club doit impérativement faire suivre une formation à un de ses membres. (contacter sa CDA ou CRA).

NB : Pour la Coupe de Bretagne, les Présidents de Comités sont des arbitres nationaux désignés par la CRA (sauf dérogation expresse accordée par celle-ci). Les clubs "supports d'épreuves de la Coupe" ou entité(s) organisatrice(s) générale(s), qui ne peuvent fournir des assesseurs qualifiés (arbitres régionaux) au moins pour les jurys, doivent prévoir au niveau budget la prise en charge d'arbitres régionaux non locaux qu'il aura fallu désigner (subsistance déplacement, hébergement).

- Indépendamment des éventuels besoins pour arbitrage direct sur l'eau, les clubs organisateurs doivent prévoir des moyens nautiques permettant au comité de réclamation d'aller sur le plan d'eau.

Arbitrage direct

A l'occasion des régates "Voile Légère" organisées au sein de la Ligue Bretagne de Voile, les infractions aux règles du chapitre 2 des RCV et aux conditions de passage d'une marque pourront être jugées sur l'eau sans instruction. Les règles mentionnées ci-après sont alors modifiées (selon les formulations des Annexes Bretagne aux IC Type de la FFVoile) : Règle 31 Abordage d'une marque ; Règle 44 Pénalités pour infractions aux règles du chapitre 2 ; Règle 60 droit de réclamer et de demander réparation ; Règle 61 Informer le réclamé ; Règle 62 Réparation ; Règle 63 Instruction ; Règle 65 Informer les parties et les autres ; Règle 66 Réouverture d'une instruction). Cette action ne peut être conduite en régate qu'avec l'accord explicite de la CRA.

Inscription, suppression ou annulation d'épreuves :

Au moment des inscriptions, le club organisateur doit vérifier la détention des documents obligatoires fournis par les coureurs :

1. La licence comportant le cachet médical accompagnée du certificat médical valide (année civile).
2. Au niveau de l'organisation, il sera procédé à la vérification de la détention de la carte publicité pour les bateaux porteurs de publicité. En cas de besoin, une carte peut être délivrée par le club organisateur

Montant maximum des frais d'inscription :

Championnat de Bretagne	Coupe de Bretagne
10 €/jour/équipier	

Annulation d'épreuve :

2 cas de figure sont possibles :

- L'annulation « stratégique » anticipée :

Elle incombe à la Ligue Bretagne de Voile, en amont de l'épreuve, en cas de forces majeures (conditions météorologiques, problèmes d'organisation...etc). La ligue prendra alors contact avec les comités de courses, les arbitres et les clubs organisateurs concernés pour valider ensemble la décision. L'information de l'annulation incombe à la ligue qui utilise tous les canaux de communication qui lui semblent pertinents.

Le pilotage de cette décision par la ligue Bretagne de voile vise deux objectifs : rendre cohérente la décision sur l'ensemble du territoire breton si plusieurs sites sont concernés et permettre une recherche immédiate de report sur le calendrier sportif.

- L'annulation « tactique » le jour de l'épreuve :

Elle incombe au président de comité de course le jour de la régate. Elle repose sur son appréciation des conditions de course du jour.

Si l'épreuve n'est pas courue avec un dispositif mis en place sur l'eau, l'organisateur remboursera les coureurs à la hauteur de 50% minimum des frais d'inscription.

Classements informatiques

Sur chaque régates, les Commissaires Informatiques sont nommés selon la même procédure que celle des arbitres. Si un club ne compte pas, parmi ses membres, une telle personne :

- Il doit faire appel à une personne extérieure dont il faudra prendre en charge les frais de déplacement et de subsistance (restauration, hébergement éventuellement nécessaire).
- Le club doit impérativement faire suivre une formation à un de ses membres.
- A chaque fois qu'il est fait appel à une aide extérieure pour l'établissement des résultats l'organisateur veillera à mettre à profit cette présence pour l'initiation d'un volontaire local.

Le commissaire informatique utilise des codes suivants :

Déclaration de régates sous FREG 200X	
Codes dossier	Titres
R_R1_PAV	Championnat de Bretagne windsurf glisse
R_R1_RDP	Championnat de Bretagne windsurf extrême glisse
R_R1_OPT	Championnat de Bretagne Optimist
R_R1_DER	Championnat de Bretagne dériveurs
R_R1_CAT	Championnat de Bretagne Catamaran
R_R1_RDC	Championnat de Bretagne Raid Catamaran
R_R1_HDI	Championnat de Bretagne Handisport
Groupes de classement obligatoires	
29G = Bic Techno 293 OD masculin	
29F = Bic Techno 293 OD féminin	
RSM = Raceboard 9.5 masculin	
RSF = Raceboard senior féminin	
RJM = Raceboard 8.5 masculin	
RJF = Raceboard 8.5 féminin	
FES = Formula windsurfing Espoir	
FWS = Formula Windsurfing Senior	
PAD = Raid Windsurf	
OMG = Optimist minime masculin	
OMF = Optimist minime féminin	
OBJ = Optimist benjamin masculin et féminin	
EUR = Europe masculin et féminin	
LRG = Laser Radial masculin	
LRF = Laser Radial féminin	
LSA = Laser Standard	
L47 = Laser 4.7	
EQU = Equipe mixte	
420 = 420 mixte	
HIS = Hobie Cat 16 (avec ou sans spi)	
KL1 = KL 15,5	
TYK = Tyka	
R18 = Raid F18	
CHN = Raid catamaran inter série	
MIJ = Miniji + 2.4	
HMJ handisport Miniji	
C3 = Inter série catamaran C3	
C4 = Inter série catamaran C4	

• Transmission des résultats

La sauvegarde FREG des résultats doivent être transmis dès la fin de la compétition et au plus tard le lendemain à la FFVoile, à la Ligue Bretagne de Voile et au responsable des classements par e-mail info@voile-bretagne.com

Il est rappelé que la transmission des résultats à la FFVoile permet d'alimenter les classements nationaux et régionaux des coureurs et des clubs.

Procédure d'envoi de la sauvegarde par disquette ou par Email.

Menu général, Sécurité/Import/Export } Sauvegarder (Copier les fichiers de données.)

Dans la fenêtre qui s'ouvre sélectionner. Sauver une régates seule

Dans la liste des régates qui s'affiche, sélectionnez la régates à sauvegarder ("double clic" sur la ligne ou sélection de la ligne puis cliquez sur le bouton Sélectionnez (qui renvoie à la fenêtre « sauver »)

Sélectionnez la destination : répertoire C:\BR_SAV1 pour envoi en pièce jointe d'un Email

Le programme crée la sauvegarde en un seul fichier que vous pourrez joindre à un Email.

Conseil : La dernière version de FReg200X permet des noms longs : utilisez cette possibilité pour rendre le nom de la sauvegarde plus explicite :

Exemple : si votre épreuve à pour code "CHP_D1" le programme propose automatiquement comme nom de sauvegarde R_CHP_D1.WDZ vous pouvez compléter ce nom pour qu'il devienne R_ChP_D1_DERIVEURS DOUBLES 28082202 .WDZ

Accueil, proclamation des résultats

Le club organisateur doit prévoir un espace suffisant de parking pour les bateaux, véhicules et remorques.

Un pot de proclamation des résultats, sans alcool, pourra être organisé.

Des coupes ou médailles seront attribuées aux premiers de chaque classement ; elles devront être identifiées (plaques gravées ou étiquettes, avec nom du club, date,...)

Prévoir deux trophées pour les équipages de double.

Presse

Le club organisateur devra veiller à ce que la compétition fasse l'objet d'une couverture presse (Ouest France, Le Télégramme) localement ("locale" et "secteur")

◆ Annonce de l'épreuve avec l'avis de course envoyé à la Ligue Bretagne de Voile

◆ Compte-rendu de l'épreuve

La présence de journalistes ou correspondants de ces quotidiens devra être demandée par le Club qui devra leur offrir la possibilité d'aller sur l'eau (photo,...)

France 3 Ouest et les radios locales peuvent être contactées.

ANNEXES Windsurf

Conditions acceptables

Pour les Formula Windsurfing, un minimum de 9 nœuds sera requis dans la minute qui précède le départ ; ensuite le comité de course sera juge des conditions minimum acceptables pour valider ou annuler la course à la condition que le vent ne descende pas au dessous de 7 nœuds.

Pour les autres Windsurf, un minimum de 6 nœuds de vent est recommandé pour valider les courses.

Windsurf Glisse

Bic Techno 293OD

Matériel autorisé :

Flotteur : Bic Techno 293 D OD:

Maxi 2 gréements :

- surface de voile maximum 7,8 m² , wishbone en aluminium
- surface de voile maximum 6,8 m² pour les minimes (12, 13, 14 ans), wishbone en aluminium

Race Board 8.5 masculin et féminin

Matériel autorisé :

Flotteurs : Flotteur L : inférieur à 3m20, l : 1m maxi, poids mini : 14 kg, 2 dérives, 2 ailerons

2 gréements maxi : surface de voile maximum 8.5 m²

Race Board 9.5

1 classement facultatif

Matériel autorisé : conforme aux règles de l'association de classe Race Board ou des règles internationales.

Flotteur L : de 2m70 à 3m80, l : 1m maxi, poids mini : 14 kg, 2 dérives, 2 ailerons

2 gréements maxi, mât de 6m maxi, wishbone de 3 m maxi, Voile de 9.5 m² maximum

Formula Windsurfing Espoir

1 classement individuel

Flotteurs : Bic Techno Formula et Starboard 160 Tufskin

Gréements : Voiles de surface maximum 11 m².

Formula Windsurfing Senior

1 classement individuel facultatif

Flotteur et Voiles conforme à la jauge Formula Windsurfing

Windsurf Extrême Glisse

1 classement individuel combiné avec les slaloms et les raids pour toutes les Windsurf

Slaloms

Les parcours sont de type **slalom**

Raids

Un raid est un **parcours côtier balisé en milieu naturel**.

Un ou plusieurs raids peuvent être organisé dans une même journée.

Les règles de sécurité sont celles demandées par les Affaires Maritimes pour la navigation côtière.

ANNEXES

Catamarans

Raids F18, Catamarans inter séries

Les raids sont des parcours côtiers avec un classement au temps réel pour les F18 et un classement au temps compensé pour les autres catamarans.

Les règles de sécurité sont celles demandées par les Affaires Maritimes pour la navigation côtière.

Catamaran Inter séries C3 – Catamarans Inter séries C4

Matériel autorisé :

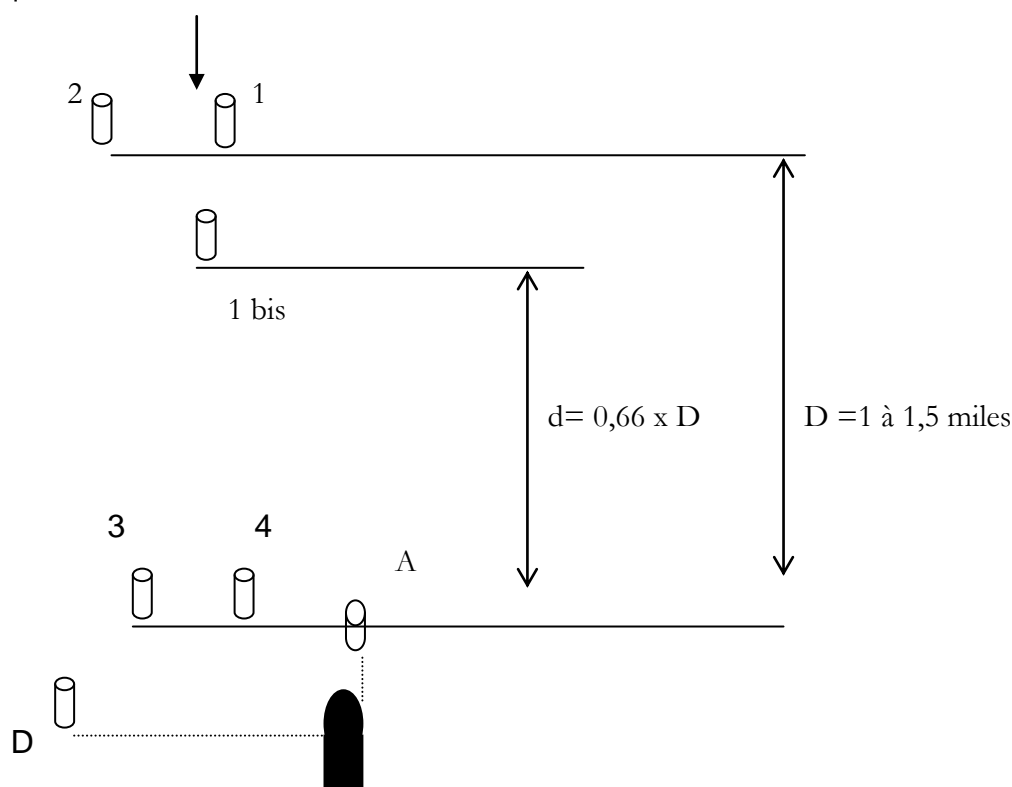
- Voir Guide Catamaran et Sécurité et règles de classe.

Le respect des règles de jauge : Le technicien responsable de la sous-commission catamaran de ligue est reconnu comme jaugeur sur les épreuves du championnat de ligue. Le jaugeur fédéral est Nicolas JEGOU.

Parcours : Il est possible de varier les types de parcours, cependant un parcours « raid » n'est autorisée que si au moins 2 parcours « tactiques » ont été courus.

Pour les C4, 2 tours des parcours « tactiques » sont obligatoires.

Le parcours « tactique » recommandé est le suivant :



Pour les C3: Dans la mesure du possible un départ commun pour les KL 15.5 et HC 16

Départ, 1 à bâbord, 2 à bâbord, porte 3 – 4, 1 à bâbord, 2 à bâbord, porte 3 – 4, Arrivée.

Pour les C4 : Départ, 1bis à bâbord, porte 3 – 4, 1 bis à bâbord, porte 3 – 4, Arrivée.

ANNEXES

MINI J

La participation au Championnat de Bretagne Miniji est autorisée à tous les licenciés, titulaires d'une licence Fédération Française de Voile (FFVoile) ou Fédération Française Handisport (FFH).

Le tampon médical devra figurer sur la licence FFVoile, sinon, celle-ci devra être accompagnée du certificat médical de non contre indication à la pratique de la voile, signé et tamponné.

Les licences FFH devront être obligatoirement des licences « Compétition », le certificat médical ne pourra être exigé, celui-ci ayant été obligatoirement fourni à l'association du licencié pour l'établissement de la licence FFH.

Seuls sont autorisés à courir, les bateaux affiliés à l'ASPRO MINIJI, à jour de cotisations et portant le numéro de voile officiel attribué par l'association de classe.

Tous les bateaux devront être en conformité avec les règles de jauge.

Le Championnat de Bretagne Miniji, est ouvert à tous, les sites retenus devront répondre à des critères d'accessibilité stricte.

L'ORGANISATEUR doit veiller au stricte respect des critères d'accessibilité pour les lieux suivants : Parking, WC handi, douches avec sièges, vestiaires, les sites de restaurations et d'hébergement devront eux aussi être accessible en fauteuil roulant manuel ou électrique.

Un système d'embarquement mécanique, type « Handi Move » ou équivalent, devra être mis à dispositions des coureurs handis sur un ponton qui sera facilement accessible.

Il veillera à ce que des pontons adéquats permettent un accès aisé pour les barreurs handis et notamment, ceux se déplaçant en fauteuil manuel ou électrique.

Les Miniji nécessitent des pontons bas ou munis d'une protection pour éviter toute dégradation des embarcations.

Il est demandé de mettre à disposition, des bénévoles, en nombre suffisant (10) pour :

- Aider au déchargement des bateaux
- Aider au montage des bateaux,
- Mettre à l'eau les bateaux
- Aider les personnes handis à embarquer, si besoin à l'aide du palan de transfert. **(compter 2 bénévoles pour le palan de transfert).**
- Aider les barreurs à gréer leur bateau.
- Au retour prévoir toutes les opérations inverses.
- Un bénévole se chargera d'effectuer l'emargement sur le ponton afin de ne pas pénaliser les personnes qui sont tributaires du palan de transfert.